



ESPACE RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ

NUMÉRO DE DEMANDE _____
DATE DE RÉCEPTION _____
DATE DE TRAITEMENT _____
DATE DU CCU _____
DATE DU CONSEIL _____
MATRICULE _____

1. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

NOM ET PRÉNOM _____
ADRESSE POSTALE _____
TÉLÉPHONE _____
COURRIEL _____

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE (Si différent du requérant)

NOM ET PRÉNOM _____
ADRESSE POSTALE _____
TÉLÉPHONE _____
COURRIEL _____

3. IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ

ADRESSE _____
NUMÉRO DE LOT _____
DÉROGATIONS ANTÉRIEURES _____
NATURE DES DÉROGATIONS ANTÉRIEURES _____

4. CONTEXTE DE LA DEMANDE

BÂTIMENT EXISTANT NON CONFORME CONSTRUIT **AVANT** 1974 _____
BÂTIMENT EXISTANT NON CONFORME CONSTRUIT **APRÈS** 1974 _____
AGRANDISSEMENT _____
NOUVELLE CONSTRUCTION _____

NUMÉRO DE PERMIS _____
 NUMÉRO DE PERMIS _____

5. RÈGLEMENT VISÉ

ZONAGE ARTICLES EN CAUSE _____
LOTISSEMENT ARTICLES EN CAUSE _____



6. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DEMANDE

7. ORIGINE DE LA DEMANDE

Quelles sont les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas vous conformer aux dispositions réglementaires existantes?

8. DESCRIPTION DU PRÉJUDICE

Quel préjudice vous ferait subir le respect de la réglementation, et en quoi ce préjudice est-il suffisamment important pour justifier une dérogation mineure au règlement?



9. IMPACTS DE LA DÉROGATION MINEURE

Dans le cas où la dérogation serait accordée, quels seraient les impacts sur le voisinage?

10. DOCUMENT REQUIS POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Aucune demande ne sera analysée en l'absence d'un ou plusieurs documents

- FORMULAIRE DE DEMANDE DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ
- PAIEMENT DE 400 \$
- PROCURATION *(Dans le cas où le requérant n'est pas le propriétaire de l'immeuble)*
- PLAN-PROJET D'IMPLANTATION RÉALISÉ PAR UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
- PLANS ET ÉLÉVATIONS À L'ÉCHELLE DE LA CONSTRUCTION PROJÉTÉE *(Le cas échéant)*

11. CONDITIONS DE RECEVABILITÉ D'UNE DEMANDE

Une demande de dérogation mineure ne peut être recevable que si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- L'application des dispositions règlementaire a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins;
- La dérogation ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol;
- Dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà effectués, le requérant a obtenu un permis ou un certificat d'autorisation pour ces travaux et les a effectués de bonne foi;

Le fait de formuler une demande de dérogation mineure ne donne aucun droit de débiter ou effectuer des travaux. Seul le permis de construction ou le certificat d'autorisation accorde ce droit.

Avant de débiter les travaux, le cas échéant, le demandeur devra attendre la réponse à sa demande et obtenir l'autorisation municipale requise par la réglementation.

12. NOTES IMPORTANTES

- Une demande pour le CCU doit être complétée au moins 10 jours ouvrables avant la tenue d'une séance pour y être présentée, sans quoi elle sera présentée à une séance ultérieure;
- Une demande pour le CCU ne constitue pas une demande de permis. Une demande de permis devra être déposée après l'acceptation de la demande par le Conseil municipal, le cas échéant;
- L'absence d'un ou plusieurs documents listés au point 10 et/ou l'absence du paiement des frais inhérents ont pour conséquence de mettre le dossier en suspens



13. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements contenus dans le présent document sont protégés par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (LRQ, c. A 2.1).

14. DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je, soussigné(e), déclare par la présente que les renseignements donnés ci-haut sont complets et exacts. Je déclare également avoir pris connaissance des procédures et de la réglementation municipale applicable en vigueur.

Signature du requérant : _____

Date : _____ / _____ / _____

